



LISTE APTITUDE
CSP

17 et 18 DECEMBRE 2020



Chers.es collègues,

Dans le cadre de l'élaboration de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des chefs de services pénitentiaires (CSP) au titre de l'année 2020, l'administration demande aux agents concernés de rédiger un « acte d'engagement » sans en apprécier toutes les conséquences (PSS, IFO, entres autres ...) !!!

Un grand nombre d'officiers se pose aujourd'hui la question sur les bienfaits de cet engagement et l'administration ne les aide pas à lever des doutes légitimes.

C'est pourquoi en raison des nombreuses incertitudes qui subsistent, le SNP-FO et le SNCP-CFDT vous proposent la trame de courrier ci-jointe que vous pouvez utiliser (ou non) et transmettre à vos directions respectives.

L'administration doit aujourd'hui donner des réponses précises et claires sur ce sujet crucial dans le respect et la considération de ses officiers.

Jean-Philippe CABAL
Secrétaire National

Eric FIEVEZ
Secrétaire Général
SNCP-CFDT